



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Date de Convocation

07 septembre 2018

Date d’Affichage

24 septembre 2018

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	44
- Votants	45
- Représentés	01
- Absents	16

L’an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M. PENOT, Mmes FABRY, JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, GODON, M.M. DOUSSOT, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. CHON, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, CHERON, Mme CHARET, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, CHOLLET, THILLAYS, ALLAIN, AFONSO.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, LENARDUZZI, MUNOZ, DA SILVA, LEDOUX, OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes SAGOT, PRAT, M.M. DEMONT, GOSSEREZ, RICHTIN, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mme ROBBE, HECTOR.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DELALANDRE, délégué titulaire.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur James CHERON.

Madame ZAÏDI procède à l'appel...

M.CHERON : Chers collègues, bonsoir. J'espère que vous avez passé un bon été et que vous êtes en forme ! Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il convient de nommer un Secrétaire de séance, Y a-t-il un ou une volontaire ? (Monsieur DELALANDRE).

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur DELALANDRE est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 juin 2018 ;
- Election d'un nouvel Assesseur ;
- Désignation de deux nouveaux délégués titulaires du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à désigner le délégué à la Protection des Données ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Attribution du marché pour la location et maintenance d'un photocopieur ;
 - Contrat de maintenance et exploitation téléphonie avec PEREN IP SYSTEMS ;
 - Contrat sérénité optimum avec la société JVS MAIRISTEM.
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M.CHERON : Les membres du Conseil syndical se doivent d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, Mesdames et Messieurs :

- Pour la commune de Courcelles en Bassée :
 - JAMET-SYLVESTRE Jocelyne en qualité de déléguée titulaire (précédemment déléguée suppléante),
 - TIMON Jocelyne en qualité de délégué titulaire (précédemment déléguée titulaire),
 - GIRONDE Françoise en qualité de déléguée suppléante,
 - BELLEMAIN Lise en qualité de déléguée suppléante,
- Pour la commune de Diant :
 - DA COSTA FERREIRA Paulo en qualité de délégué titulaire (précédemment délégué suppléant),
 - GODON Chantal en qualité de déléguée titulaire (précédemment déléguée titulaire),
 - DOUSSOT Jean-Pierre en qualité de délégué suppléant (précédemment délégué titulaire),
 - MILLOT-GARREAU Isoline en qualité de déléguée suppléante.

Nous leur souhaitons la bienvenue ! Notre assemblée est studieuse, mais sympathique. Nous pouvons travailler correctement tout en étant dans une ambiance agréable.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2018

M.CHERON : Avez-vous des observations ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ELECTION D'UN NOUVEL ASSESSEUR

M.CHERON : Il y a lieu de procéder à l'élection du nouveau 6^{ème} Assesneur. J'ai reçu la candidature de M. Bernard Authier. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne
les résultats Suivants :*

Élection du 6^{ème} Assesneur :

Candidat : Monsieur Bernard AUTHIER.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présent : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Bernard AUHTIER : 45 voix.

(Applaudissements)...

Monsieur Bernard Authier est élu assesseur à l'unanimité au sein du Bureau du SIRMOTOM.
Nous le félicitons !

DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM
--

M.CHERON : A la suite de la démission de Messieurs CORBIN et MARTIN, nous devons désigner deux nouveaux délégués titulaires du SIRMOTOM au SYTRADEM. Le Comité se réunit une fois par trimestre. Une réunion sur deux se tient à Montereau et une réunion sur deux à Nangis. Y a-t-il des candidats ? (M. AUTHIER).

M. CHIANESE : Je veux bien être également candidat, mais je suis déjà suppléant.

M.CHERON : Dans ce cas, nous pouvons vous nommer titulaire et désigner un suppléant pour vous remplacer.

Qui est candidat au poste de suppléant ? (M. DALICIEUX).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présent : 44
 - Nombre de votants : 45
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Monsieur Bernard AUTHIER : 45 voix.
- Monsieur Vincent CHIANESE : 45 voix.
- Pascal DALICIEUX : 45 voix.

Messieurs Bernard AUTHIER et Vincent CHIANESE sont désignés délégués titulaires au SYTRADEM et Monsieur Pascal DALICIEUX délégué suppléant (en remplacement de Monsieur CHIANESE).

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM
--

M.CHERON : La durée du marché, qui était de cinq ans, arrive à son terme. Il faut donc m'autoriser à lancer le marché. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté, je vous remercie.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mme ZAÏDI : Le projet ne vous a pas été communiqué, mais il est consultable sur le site Internet dans l'espace Elus.

M.CHERON : Il a été vu en Comité technique. Deux ou trois ajustements ont été pris en compte. *A priori*, il est accepté en l'état par les personnes concernées. Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT À DÉSIGNER LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

M.CHERON : Ce point s'inscrit dans le cadre du Règlement général sur la protection des données. Nous vous proposons de désigner Delphine VAUCOULEUR. Avez-vous des observations ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Delphine VAUCOULEUR est désignée Déléguée à la Protection des Données.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

- **Attribution du marché pour la location et maintenance d'un photocopieur**

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance d'un photocopieur, et comprend :

- La livraison, l'installation sur place, le paramétrage et la mise en route du copieur,
- La formation des utilisateurs au fonctionnement du copieur,
- La maintenance du copieur avec la fourniture de consommables (toner, pièces de rechanges, plastique de couverture etc...) sauf papier pendant la durée du marché, qui reste à la charge du SIRMOTOM.

Il est conclu pour une durée de 5 ans fermes à compter de sa notification soit le 12 mars 2018.

Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, l'offre retenue est celle présentée par la société :

DACTYL BURO DU CENTRE

2 avenue de la Prospective – 18021 BOURGES CEDEX

Qui a obtenu une note finale de 96/100 soit par critères :

- Prix global de la prestation 50/50,
- Délai de livraison du photocopieur 10/10
- Organisation du service après-vente 25/25
- Qualité du matériel proposé 11/15

Prix acte d'engagement	Quantité	TVA	Prix unitaire	
			HT	TTC
Location mensuelle du photocopieur	1	20%	52,30 €	62,76 €
Le coût à la page comprend la maintenance préventive et curative, pièces et main d'œuvre :				
Noir et Blanc Format A4	La page	20%	0,00275 €	0,00330 €
Noir et Blanc Format A3	La page	20%	0,00275 €	0,00330 €
Couleurs Format A4	La page	20%	0,02750 €	0,03300 €
Couleurs Format A3	La page	20%	0,02750 €	0,03300 €

- **Contrat de maintenance et exploitation téléphonie avec PEREN IP SYSTEMS**

Le contrat est conclu avec la Société PEREN IP SYSTEMS pour la maintenance et l'exploitation téléphonie. Il prend effet au 03 juillet 2018 jusqu'au 02 juillet 2021. Le montant de la redevance annuelle est de 375,00 € H.T.

- **Contrat sérénité optimum avec la société JVS MAIRISTEM**

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un logiciel anti-virus d'un éditeur tiers reconnu et sa mise à jour (antivirus avec protection EDR (Endpoint Detection Response, protection totale des terminaux et serveurs contre les cryptoVirus et Malware, assistance à l'installation du logiciel précité en cas de nécessité, traitement des virus infectant les e-mails et les fichiers, le suivi évolutif et correctif du logiciel commercialisé par le fournisseur), et la désinfection du poste incluse (à distance ou si nécessaire sur site).

La durée globale du contrat ne pourra excéder 3 ans, pour un montant total de 2.793,00 €.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Je vous donne les dates pressenties de nos prochains Comités jusqu'au printemps prochain :

- Le vendredi 23 novembre 2018 à 19 H 30 ;
- Le vendredi 8 février 2018 à 18 H 30 ;
- Le vendredi 22 mars 2018 à 18 H 30.

Avez-vous des questions diverses ?

Mme BELTRAN : Peut-on avoir des nouvelles du centre de tri de Nangis ?

M. CHERON : Le centre de tri de Nangis doit normalement fermer ses portes d'ici la fin de l'année.

Mme BELTRAN : J'ai eu des nouvelles ce week-end. On m'a dit qu'un repreneur reprendrait le personnel et les emballages. Pour l'instant, le personnel ne sait pas qui ni où. Nous n'avons pas davantage d'informations.

M. FONTAINE : Nous n'avons pas eu de réunion avec le SYTRADEM depuis.

M. CHERON : Oui, la dernière réunion avec le SYTRADEM s'est tenue avant l'été. Ces questions sont extrêmement légitimes de la part du personnel. Lors de la dernière réunion du SYTRADEM nous sommes un peu montés dans les tours sur cette question de la protection du personnel. Je pense que les agents doivent adresser leurs questions par écrit au Président du SYTRADEM, ce qui permettra d'avoir des réponses écrites de la part de la personne qui suit particulièrement et isolément ce dossier. Avez-vous d'autres questions ?

M. PENOT : Je suis suppléant. Chaque fois, nous sommes obligés d'attendre que le Bureau du SIRMOTOM nous donne la date de la réunion. Les suppléants ne pourraient-ils pas avoir le compte rendu, par exemple par voie dématérialisée ?

M. CHERON : Vous parlez du SYTRADEM ou du SIRMOTOM ?

M. PENOT : Du SIRMOTOM. Les personnes du SIRMOTOM font leur travail, mais pas les délégués.

M. CHERON : Nous pouvons vous envoyer le compte rendu par mail en même temps que les titulaires.

Mme ZAÏDI : Nous l'enverrons par mail aux suppléants qui en feront expressément la demande. Il n'y a pas de souci.

M. CHERON : Avez-vous d'autres questions ?

M. YWANNE : Vous occupez-vous toujours du ramassage des ordures dans les chemins ?

M. CHERON : Le service existe. Il faut que le syndicat soit interpellé. Nous avons un contrat avec la COVED pour organiser le ramassage en fonction des volumes. Nous n'allons pas ramasser un sac plastique. Il y a des règles à respecter. Les communes sont informées des règles. En général, ce sont les communes qui nous interpellent. Après, il y a un volume minimum pour le ramassage et nous n'allons pas sur les terrains privés, mais les maires connaissent ces règles.

M. YWANNE : Justement, vous avez été avertis il y a environ trois mois. Depuis, c'est toujours là.

M. CHERON : C'est assez imprécis. Après la réunion, vous irez voir les services et vous leur indiquerez l'endroit. Nous regarderons si nous avons une trace de la prévenance initiale, puis si le ramassage a été fait ou pas. Si le ramassage n'a pas eu lieu, cela peut être un oubli, auquel cas c'est notre faute. Si ce n'est pas un oubli, nous pourrions vous expliquer pourquoi le ramassage n'a pas eu lieu.

M. YWANNE : C'est certainement le cas. Vous avez posé un panneau qui indique le coût. Les gravas sont à 7 ou 800 mètres plus loin.

M. CHERON : Le SIRMOTOM n'a posé aucun panneau sur le territoire qui relève de sa compétence. Ce panneau a peut-être été posé par la commune, ou le département ou par le propriétaire du terrain derrière, mais il n'a pas été posé par le SIRMOTOM.

M. YWANNE : Le panneau qui a été posé indique le coût en cas de dépôt...

M. CHERON : Le panneau existe peut-être, mais il n'a pas été posé par le SIRMOTOM. Quant aux déchets concernés, vous nous indiquerez l'endroit précis à la fin de la réunion. Nous effectuerons une recherche. Soit nous n'avons pas eu l'information, soit nous l'avons eue et nous avons traité le problème, soit nous ne l'avons pas traité, mais dans ce cas il doit y avoir une bonne raison.

M. YWANNE : Très bien.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme FAUCONNET : Où nous en sommes avec les conteneurs enterrés et semi-enterrés ?

Mme ZAÏDI : La phase de constatation a été déterminée. Chaque commune a fait remonter ses besoins. Certaines communes nous avaient dit au départ qu'elles n'étaient pas intéressées. Finalement, elles sont maintenant intéressées. Nous prenons quand même en considération ces demandes, mais cela retarde à chaque fois le chantier. Je vous le dis, car certains commencent à s'impatienter.

Les implantations sont phasées, notamment pour les demandes de subventions auprès de la Région. Aujourd'hui, tous les besoins sont identifiés et chiffrés. Les déclarations de travaux sont demandées auprès des collectivités. Le maître d'œuvre vient d'être recruté. Nous allons pouvoir lancer tous les appels d'offres. Dès 2019, nous commencerons les implantations. Toutes les implantations ne seront pas faites en même temps. Nous procéderons par ordre de priorité, à partir des besoins spécifiques. L'opération est déclinée en trois phases sur trois années. Toutes les communes ne seront pas servies en même temps. Nous en avons discuté avec les maires, mais pas nécessairement avec les délégués. Nous avons préféré discuter directement avec les maires pour ne pas avoir de souci après.

Mme FAUCONNET : Les municipalités sont donc informées de la procédure.

Mme ZAÏDI : Oui, du phasage. Un courrier va leur être envoyé sur le calendrier.

Mme CHARET : Monsieur le Maire de Montmachoux m'a dit qu'il vous avait demandé des nouvelles des poubelles semi-enterrées. Vous lui aviez répondu que vous lui enverriez le dossier, mais il n'a jamais rien reçu.

Mme ZAÏDI : Nous n'avons pas de dossier à envoyer. Un recensement a été fait. La mairie de Montmachoux a été sollicitée, au même titre que celles de toutes les autres communes. Je viens de vous indiquer où en est le chantier. Après, je ne peux pas vous dire si la commune de Montmachoux est dans la phase 1, 2 ou 3, mais il suffit d'appeler Julien, le référent sur ce dossier.

M. CHERON : Si la mairie de Montmachoux a bien répondu en temps et en heure quand elle a été sollicitée, elle devrait recevoir un courrier dans les jours à venir avec des informations sur le phasage, le calendrier, etc. Si d'ici huit ou dix jours, le maire n'a rien reçu, il peut appeler Julien pour récupérer toutes les informations. Avez-vous d'autres questions ?

Mme DE SAINT LOUP : Monsieur Le Maire de Cannes-Ecluse m'a demandé s'il serait possible d'installer des bennes afin que les gens puissent y jeter leurs déchets, plutôt que d'aller à la déchetterie. Je lui ai répondu que si nous installons des bennes, certains y déposeront des frigos, de l'herbe, etc.

M. PENOT : Je lui ai répondu.

M. CHERON : Si nous mettions une benne quelque part, nous devrions en mettre partout sur le territoire et les gens viendraient à n'importe quelle heure du jour et de la nuit pour y déposer tout et n'importe quoi. Nous ne pouvons pas ramasser 100 bennes et trier tout ce qu'il y a dedans. Matériellement, c'est impossible. De plus, le coût serait trop élevé. Enfin, plus personne ne met en place des collectes en semi porte-à-porte. Le SIRMOTOM est l'un des derniers syndicats à le faire encore pour les encombrants, ce qui génère déjà pas mal de soucis.

Les gens déposent n'importe quoi et surtout des encombrants que nous ne pouvons pas collecter. Les élus locaux se retrouvent à devoir prendre en charge un deuxième ramassage. C'est le cas à Montereau. Le seau de peinture n'est pas ramassé avec les encombrants car il nécessite un traitement particulier. La mairie est obligée de repasser le lendemain de la collecte des encombrants du SIRMOTOM. C'est une réponse de bon sens en termes matériel et financier.

Mme FAUCONNET : J'irais même plus loin : ce n'est pas du tout dans l'air du temps. Cette phase est dépassée !

Mme DE SAINT LOUP : Je sais bien.

Mme FAUCONNET : Nous faisons du tri. Sinon, il faut mettre en place des décharges.

M. CHERON : Je suis tout à fait d'accord. Par ailleurs, celui qui peut faire un kilomètre pour emmener ses déchets verts dans la benne du village à Cannes-Ecluse peut en faire un deuxième pour aller jusqu'à la déchetterie. Une fois qu'il est dans sa voiture, il n'est pas à un kilomètre près. Le SIRMOTOM est juste à côté de Cannes-Ecluse.

Mme DE SAINT LOUP : Vous prêchez une convaincu. Je vous rapporte simplement la question.

M. FONTAINE : Nous cherchons toujours une deuxième déchetterie. Si nous avons une deuxième déchetterie, cette question ne serait pas posée.

M. CHERON : Pour les administrés qui n'ont pas le matériel, le véhicule ou la force de le faire, nous proposons un service d'enlèvement à domicile qui s'appelle Allo Déchets. Evidemment, ce service est payant pour l'utilisateur, mais le syndicat prend en charge la moitié du coût. Celui qui n'a pas de solution personnelle pour aller jusqu'à la déchetterie peut toujours faire appel à ce service. En revanche, celui qui peut aller jusqu'à la benne de sa commune peut se rendre jusqu'à la déchetterie un kilomètre plus loin. Effectivement, cette idée n'est pas du tout dans l'air du temps. Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 18 H 55.